

## **Qu'est-ce que la qualité de l'air ambiant?**

La qualité de l'air ambiant est un terme qui décrit l'état physique, chimique et biologique de l'air à l'intérieur des bâtiments. Il s'agit habituellement de l'air des lieux de travail non industriels comme les immeubles de bureaux, les casinos et les édifices du gouvernement fédéral. Une mauvaise qualité de l'air ambiant est dangereuse pour la santé des travailleuses et des travailleurs.

### **Le problème**

Les mesures prises pour économiser l'énergie ont rendu les bâtiments plus étanches, ce qui s'est traduit par une réduction de l'apport d'air frais. Moins il y a moins d'air frais, plus les contaminants s'accumulent. L'air ambiant est d'autant plus vicié lorsque les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC) ne sont pas bien entretenus. Résultat : les travailleuses et travailleurs se sentent souvent fatigués, souffrent de maux de tête et ont souvent les yeux, le nez ou la gorge irrités. Les compressions budgétaires, l'inaction et l'ignorance de l'employeur nuisent toutes à la qualité de l'air ambiant.

Parfois, une mauvaise qualité de l'air ambiant peut causer le syndrome des bâtiments malsains (SBM) ou une polysensibilité chimique.

Le SBM est associé à des bâtiments très étanches, écoénergétiques et mal ventilés. Ceux-ci retiennent les contaminants à l'intérieur et bloquent l'entrée d'air frais. Les symptômes du SBM comprennent les maux de tête, la fatigue, les nausées, une prédisposition au rhume et à la grippe, et la sécheresse de la peau, du nez et de la gorge. Ils disparaissent peu à peu lorsqu'on quitte le lieu de travail.

La polysensibilité chimique peut être causée par une exposition à un produit chimique ou à une combinaison de produits chimiques. Il faut la voir comme une maladie auto-immune. Les personnes atteintes de polysensibilité chimique acquièrent une hypersensibilité à certains produits chimiques. Les symptômes comprennent des éruptions cutanées, une respiration irrégulière, des convulsions, des problèmes du système nerveux central ainsi qu'une irritation des yeux, du nez et de la gorge.

Voici des signes d'une mauvaise qualité de l'air ambiant :

- syndrome des bâtiments malsains (SBM) et polysensibilité chimique
- maux de tête, vision trouble et irritation fréquente des yeux, du nez et de la gorge
- difficulté à se concentrer, fatigue et nausées
- essoufflement, respiration sifflante, congestion des sinus et allergies professionnelles.

## **Quels sont les dangers?**

Une mauvaise qualité de l'air ambiant nuit à la santé physique et psychologique des travailleuses et des travailleurs, et les problèmes de santé contribuent au stress professionnel. Ce stress peut s'aggraver lorsque l'employeur rejette les plaintes du personnel concernant l'air ambiant ou banalise la situation. Lorsqu'un employé se plaint, l'employeur lui répond souvent qu'il « s'imagine des choses » ou qu'il « dramatise la situation ». Or, les dangers relatifs à la qualité de l'air ambiant sont graves et nécessitent l'attention immédiate de l'employeur.

Il y a trois grandes catégories de dangers : physiques, chimiques et biologiques.

### Dangers physiques

- Température et taux d'humidité inadéquats
- Aucun préposé à l'entretien et aux réparations ni de programme de maintenance du système CVC en raison de compressions budgétaires
- Aucun système CVC contrôlé par le personnel
- Entassement des membres du personnel en raison des compressions
- Mauvaise disposition des cloisons, du mobilier de bureau et de l'équipement nuisant à la ventilation
- Rénovations qui modifient l'espace de travail sans ajuster la capacité du système CVC
- Systèmes CVC qui fonctionnent seulement après l'arrivée du personnel ou qui s'éteignent avant la fin de la journée de travail
- Prises d'air extérieur à proximité des aires de livraison et des rues achalandées
- Fenêtres qui ne s'ouvrent pas
- Bruit excessif et mauvais éclairage

### Dangers chimiques

- Amiante dans les carreaux de plafond, l'isolation des tuyaux et des conduits, et dans le plâtre et les vieux panneaux muraux
- Émission de composés organiques volatils (formaldéhyde, organochlorés et phénols) provenant du mobilier, des matériaux de construction, du tapis et du plastique
- Dioxyde de carbone expiré par les occupants du bâtiment
- Monoxyde de carbone provenant des brûleurs à gaz et des appareils de chauffage à l'intérieur, gaz d'échappement des véhicules et fumée de cigarette à l'extérieur des lieux de travail

- Pesticides contenus dans les mélanges pulvérisés sur les plantes et les produits antiparasitaires
- Solvants comme le benzène et le toluène contenus dans les produits de nettoyage, l'encre des photocopieurs et la peinture
- Poussières dangereuses, fibres et odeurs provenant des matériaux de construction et des occupants
- Ozone qui s'échappe des photocopieurs, des moteurs électriques et des épurateurs d'air électrostatiques
- Radon provenant de la radioactivité naturelle des minéraux et du sol autour des fondations des lieux de travail

### Dangers biologiques

- Moisissures toxiques qui prolifèrent sur le bois, les cloisons sèches, les revêtements, les carreaux de plafond, les tapis et autres matériaux de construction où elles peuvent s'accumuler
- Maladies bactériennes comme la maladie du légionnaire, la fièvre de Pontiac et la fièvre due aux humidificateurs qui sont causées par les systèmes CVC mal entretenus
- Acariens qui peuvent causer des réactions allergiques
- Pollen et aérosols biologiques qui n'ont pas été éliminés en raison d'un mauvais entretien des systèmes CVC

### **Cerner le problème**

La première étape consiste à reconnaître qu'une mauvaise qualité de l'air ambiant au travail est dangereuse pour la santé. Des sondages et des techniques de schématisation sont d'excellents outils pour détecter la mauvaise qualité de l'air ambiant. Un sondage peut être effectué en collaboration avec l'employeur, auquel cas le syndicat devrait approuver le sondage et participer à la collecte et à l'évaluation de l'information obtenue.

Si l'employeur résiste à l'idée ou refuse de reconnaître le problème, le syndicat devrait effectuer son propre sondage sur la qualité de l'air ambiant.

L'endroit et le moment où les travailleuses et travailleurs tombent malades sont des indices clés de la source du problème et peuvent offrir des pistes de solution. Les sondages et les techniques de schématisation corporelle, de schématisation des risques et de schématisation de votre monde peuvent également servir à détecter la mauvaise qualité de l'air ambiant. Les membres du personnel devraient aussi inspecter régulièrement leur lieu de travail.

### **Prendre des mesures**

Une mauvaise qualité de l'air ambiant est en grande partie attribuable aux compressions budgétaires ainsi qu'à une mauvaise gestion et une négligence de la part de l'employeur. Pour éliminer le problème, les travailleuses et les travailleurs doivent prendre contrôle de leur travail en posant des gestes concrets, par exemple :

- refuser des conditions de travail dangereuses causées par une mauvaise qualité de l'air ambiant;
- rapporter les dangers liés à la qualité de l'air ambiant;
- inspecter régulièrement les lieux de travail pour vérifier la qualité de l'air ambiant;
- inscrire les questions de qualité de l'air ambiant à l'ordre du jour du comité de santé et de sécurité;
- demander à l'employeur d'évaluer la qualité de l'air ambiant et d'éliminer les dangers;
- insister pour que l'employeur augmente le taux de renouvellement d'air frais.

### **Autres stratégies d'amélioration**

Voici d'autres stratégies qui aideront à remédier au problème :

- mettre la question de l'air ambiant à l'ordre du jour des réunions du comité de santé et de sécurité tant et aussi longtemps que le problème ne sera pas réglé;
- surveiller et tester la qualité de l'air ambiant pour détecter la présence de contaminants;
- exiger l'entretien et le nettoyage réguliers des systèmes de CVC;
- permettre aux travailleuses et travailleurs d'ajuster eux-mêmes la température, le taux d'humidité et le taux de renouvellement de l'air;
- exiger que l'employeur se conforme aux lois et aux règlements de santé et de sécurité au travail relativement à la qualité de l'air ambiant;
- lorsque la loi ne prévoit pas de mesures pour contrôler et surveiller la qualité de l'air ambiant et permettre l'accès à l'information connexe, le syndicat peut négocier des dispositions contractuelles pour protéger ses membres;
- soulever les problèmes d'air ambiant à la table de négociation;
- organiser une formation de l'AFPC sur le sujet;
- créer une politique sur la qualité de l'air ambiant pour les lieux de travail des membres de l'AFPC, en commençant par une déclaration reconnaissant qu'une mauvaise qualité de l'air ambiant est dangereuse pour la santé et que toutes les mesures nécessaires devraient être prises pour éviter les dangers;

- employer des moyens de pression collectifs pour améliorer la qualité de l'air ambiant.

### **Responsabilité de l'employeur**

En vertu de son obligation générale de sécurité, l'employeur a le devoir d'offrir un lieu de travail exempt de tout danger. La qualité de l'air ambiant est l'un des critères d'un milieu de travail sain. Assurer la qualité de l'air ambiant exige la participation de nos membres. C'est par la sensibilisation et le militantisme qu'on pourra éliminer la mauvaise qualité de l'air ambiant des lieux de travail des membres de l'AFPC.